

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**LANGUE : XX – RENFORCEMENT A L'ORAL – NIVEAU
ELEMENTAIRE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 73 XX 15 U11 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2021,
sur avis conforme du Conseil général**

**LANGUE : XX – RENFORCEMENT A L'ORAL – NIVEAU
ELEMENTAIRE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ consolider les connaissances de base de la langue cible afin d'améliorer la compréhension et l'expression orales;
- ◆ actualiser ses savoirs (savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre) :
 - ◆ diversifier ses stratégies d'écoute pour améliorer la compréhension d'énoncés;
 - ◆ diversifier ses stratégies verbales (de réalisation, de compensation et d'évitement) et non verbales liées à la production orale ;
- ◆ améliorer ses aptitudes phonologiques (prosodie, rythme, intonation) ;

En outre, elle vise à

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- ◆ initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- ◆ offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.3 Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.

- ◆ A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite dans les activités langagières communicatives de l'oral a le niveau :

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

◆ en compréhension de l'oral :

- capter et comprendre globalement des messages oraux simples exprimés dans une langue standard clairement articulée, liés à des besoins élémentaires et/ou à la survie sociale, y compris des messages nouveaux dont les éléments sont connus ou reconnaissables.

◆ en compréhension de l'écrit :

- comprendre l'essentiel d'un texte très court et très simple portant sur les thèmes de la vie courante dont il connaît le vocabulaire de base ;
- repérer dans des documents simples des renseignements explicitement demandés.

◆ en interaction orale :

- interagir de façon simple et donc répondre à des questions et en poser, réagir à des affirmations et en émettre, demander et donner des informations ou des instructions dans le domaine des besoins immédiats ou sur des sujets très familiers,

en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

◆ en production orale en continu :

- utiliser des expressions simples à propos des gens et des choses ;
- utiliser des expressions et produire des phrases simples pour se présenter, présenter des gens qu'il connaît, parler de son environnement et de son quotidien

en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

◆ en production écrite :

- écrire un message simple et bref à propos de lui-même, de son environnement immédiat et de son quotidien

en utilisant des structures simples même s'il commet encore des erreurs élémentaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « Langue : ... UF 1 - niveau élémentaire » de la langue cible, n° de code 73XX11U11D2 et classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

Attestation de réussite de l'étude de la langue cible à un niveau correspondant à celui de « Langue : ... UF1 - niveau élémentaire ».

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable d'exercer les compétences suivantes :

la compréhension globale et l'utilisation active et spontanée d'éléments de base d'une langue de communication orale simple, dans le cadre de situations de la vie quotidienne, en relation avec les champs thématiques relatifs à des domaines de priorité immédiate et en mettant en œuvre des ressources stratégiques adaptées.

En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

◆ en compréhension de l'oral :

- comprendre les informations essentielles contenues dans un message oral court, simple et clairement articulé relatives à des activités et à des situations passées, présentes et/ou futures ;
- relever l'information essentielle dans de courts passages audio sur des sujets connus, exprimés dans une langue standard clairement articulée.

◆ en interaction orale :

- communiquer dans le cadre d'une situation familière ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct, notamment répondre à des questions et en poser, donner et suivre des instructions, faire et accepter des propositions,

en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

◆ en production orale en continu :

- décrire ou présenter simplement des membres de son entourage, des activités quotidiennes, un événement, sa formation, son travail, ses goûts, etc. ;

en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ◆ du degré de compréhension,
- ◆ du degré de correction morphosyntaxique,
- ◆ du degré de fluidité de la production (débit, rythme, prononciation et intonation).

4. Programme

Les composantes linguistiques (lexicales, grammaticales, sémantiques et phonologiques), sociolinguistiques et pragmatiques de la compétence à communiquer langagièrement seront développées à partir de situations de communication de la vie quotidienne afin d'amener l'étudiant à :

◆ comprendre des messages oraux :

si le débit du ou des locuteur(s) est adapté et la langue clairement articulée :

- comprendre des messages oraux simples et clairs y compris des messages nouveaux, dans un contexte connu relatif à lui-même, à la famille, à l'environnement proche, au travail, à des activités et situations passées, présentes et/ou futures, etc. ;
- comprendre et suivre des indications et/ou des directives simples ;
- extraire l'information essentielle d'annonces ou de courts passages audio variés (différents locuteurs s'exprimant dans une langue standard, différents sujets et supports, etc.) ayant trait à un sujet courant ;
- reconnaître les schémas d'intonation les plus courants (questions, ordres, réponses, etc.).

◆ parler en interaction :

dans des activités et des mises en situation exigeant spontanéité et/ou improvisation,

- intervenir dans des échanges sociaux courts, en utilisant les formes élémentaires de politesse ;
- communiquer lors de l'exécution de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange direct d'informations sur des sujets familiers ;
- donner et suivre des directives et des instructions simples ;
- poser des questions, répondre à des questions et échanger des idées et des renseignements dans des situations familières prévisibles de la vie quotidienne ;
- discuter simplement de sujets familiers si l'on s'adresse à lui clairement et simplement, sans toutefois être capable de mener la conversation ;
- faire des suggestions et réagir à des propositions ;
- répondre à des questions sur des activités passées, présentes et/ou futures et en poser ;
- faire et accepter une offre, une invitation ou des excuses ;
- dire ce qu'il aime ou pas ;
- exprimer son accord ou son désaccord ;
- obtenir et fournir des biens et des services d'usage quotidien ;

- décoder et adopter un langage non verbal adapté à la situation de communication (gestes, mimiques, attitudes, contact oculaire, ton, etc.)¹ ;
- indiquer qu'il suit ou ne suit pas ce qui se dit et demander de répéter en cas d'incompréhension.

Il est à noter que la réussite de ces échanges dépend :

- de la disposition de l'interlocuteur à adapter son niveau de langue, à s'exprimer clairement et lentement, à répéter ou à reformuler si nécessaire,
- de la capacité de l'étudiant à utiliser des structures simples même s'il commet encore des erreurs élémentaires,
- de la capacité de l'étudiant à produire des phrases et des énoncés avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

◆ s'exprimer oralement en continu :

- décrire ou présenter brièvement en termes simples, des personnes, l'entourage, la vie quotidienne, sa formation, son travail et les activités quotidiennes passées, présentes et/ou futures ;
- produire des messages cohérents en utilisant des connecteurs élémentaires ;
- dire ce qu'il aime ou n'aime pas.

Il est à noter que la réussite de la production orale dépend :

- de la capacité de l'étudiant à utiliser de manière adéquate des structures simples même s'il commet encore des erreurs élémentaires,
- de la capacité de l'étudiant à produire des phrases et des énoncés avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

4.1 Thèmes de communication privilégiés ²

Le Cadre européen (CECRL) s'inscrit dans une perspective actionnelle centrée sur l'articulation entre les stratégies mises en œuvre par l'utilisateur et la /les tâche(s) communicatives à effectuer dans un contexte précis du « monde réel ».

En fonction des besoins, des motivations, des caractéristiques et des ressources des étudiants, des tâches de la vie réelle, pour lesquelles ils devront être outillés, seront ainsi définies en relation avec les domaines, les situations et les thèmes de communication appropriés.

« Tout acte de parole s'inscrit dans le contexte d'une situation donnée dans le cadre de l'un des domaines (sphères d'activité ou centres d'intérêt) de la vie sociale.

En ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage des langues en général, on peut utilement distinguer les domaines suivants :

- le domaine **personnel**, qui est celui de la vie privée du sujet, centrée sur le foyer, la famille et les amis et dans lequel il s'engage également dans des activités proprement individuelles telles que lire pour le plaisir, tenir un journal, pratiquer un passe-temps ou se consacrer à un intérêt particulier, etc.

¹ D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, pp 72-73

²D'après WIJNANTS, A., *Drempelniveau*, Raad van Europa, 1985, pp. 28 - 37

- le domaine **public**, qui est celui où le sujet est engagé, comme tout citoyen, ou comme membre d'un organisme, dans des transactions diverses pour des buts différents
- le domaine **professionnel** dans lequel le sujet est engagé dans son métier ou sa profession
- le domaine **éducatif** dans lequel le sujet est impliqué dans un système éducatif, notamment (mais pas obligatoirement) dans une institution d'enseignement. »³

Dans ces différents domaines, le CECRL ⁴ distingue des thèmes de communication privilégiés, répertoriés ci-dessous à titre d'exemple et non exhaustif :

1. Caractérisation personnelle
2. Habitat et environnement
3. Vie quotidienne
4. Congés et loisirs
5. Voyages
6. Relations avec les autres
7. Santé et bien-être
8. Education
9. Achats
10. Nourriture et boisson
11. Services
12. Lieux
13. Langues étrangères
14. Temps (météorologique)
15. Etc...

Chaque thème peut ensuite être décliné en sous-thèmes et en notions spécifiques telles qu'exemplifiées dans le Cadre de référence (voir le détail au chapitre 4 - point 4.2.)⁵.

Il est entendu que tous les thèmes ne doivent pas être abordés à chaque unité d'enseignement, mais qu'ils le seront de manière récurrente et opportune lors des unités d'enseignement successives.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues et des finalités particulières de l'unité d'enseignement.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue : XX - Renforcement à l'oral – niveau élémentaire	CG	A	48

³D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 41

⁴D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 45

⁵D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 45

3.2. Part d'autonomie	P	12
Total des périodes		60